

Directive e-commerce : Ce qui va changer pour les cybermarchands

SALON DE E-COMMERCE : JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011



87 boulevard de Courcelles

75008 PARIS

Tel : 01 56 43 68 80

Fax : 01 40 75 01 96

contact@haas-avocats-avocats.com

www.haas-avocats.com

www.jurilexblog.com





Haas

Société d'avocats

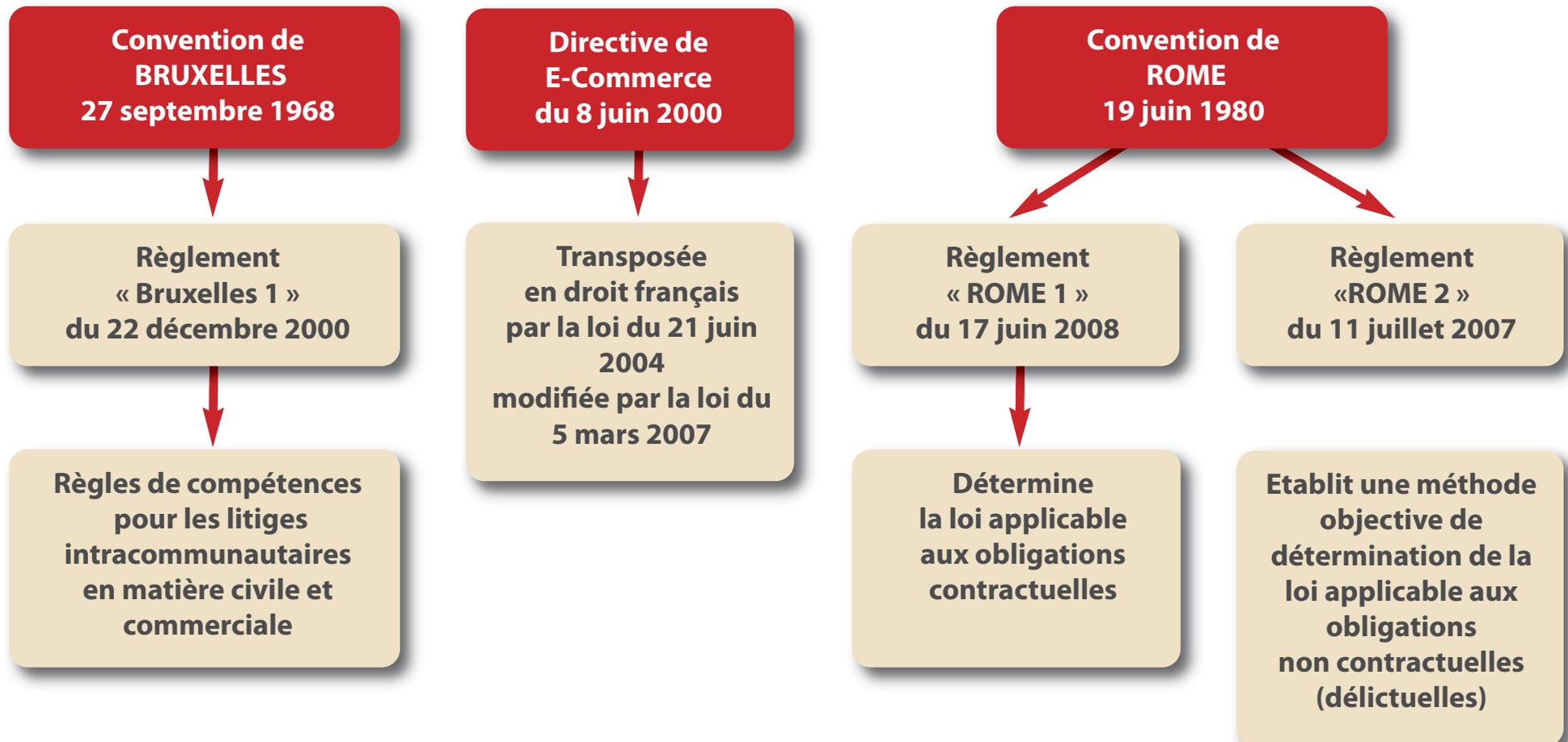
Le cabinet d'avocats qui protège et défend les acteurs d'Internet

Infractions
Libertés individuelles
Nom de domaine
Ciblage et Marketing
e-publicité
Cybersquatting
Parasitisme
Cybercriminalité
Fraude
Vie privée
Propriété Intellectuelle
Copie
Base de données
Responsabilité
e-marketing
e-mailing
Formation
Mobile Marketing
Sociaux
E-réputation
E-business
Multicanal
Réseaux
Marque
Concurrence déloyale
Droit d'auteur
web 2.0
Droit de l'Internet
Référencement

www.haas-avocats.com

Tél. : 01 56 43 68 80

LES INSTRUMENTS DE DROIT EUROPÉEN



**Directive
du 23 juin 2011**



**Harmonisation des droits des
consommateurs en matière de
vente en ligne**

LES INSTRUMENTS DE DROIT EUROPÉEN

DROIT INTERNATIONAL

- Toutes les conventions applicables aux pays signataires, y compris les Etats-membres de l'UE signataires

DROIT COMMUNAUTAIRE

- Toutes les conventions et règlements destinés aux 27 Etats-membres de l'UE

DROIT NATIONAL

- Loi interne à chaque pays

LES DIRECTIVES :

doivent être transposées par chaque Etat-membre de l'UE dans son droit interne

LES RÈGLEMENTS :

s'appliquent directement dans le droit interne de chaque Etat-membre de l'UE



PLAN

I. INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

II. DROIT DE RETRACTATION

III. MODALITE D'EXECUTION DU CONTRAT

IV. FRANCE: UN PROJET DE LOI DONNANT
DE NOUVEAUX POUVOIRS A LA DGCCRF

I • INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

I • INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

AVANT LA DIRECTIVE

Caractéristiques principales du produit

identité du professionnel

Adresse commerciale du professionnel

Numéro de téléphone et de télécopieur ou adresse courriel

Prix total toutes taxes comprises ou le mode de calcul du prix

Les modalités de paiement, de livraison et d'exécution

Existence d'une garantie légale de conformité

Rappel de l'existence d'un service après vente et de garanties commerciales

Existence d'un code de conduite

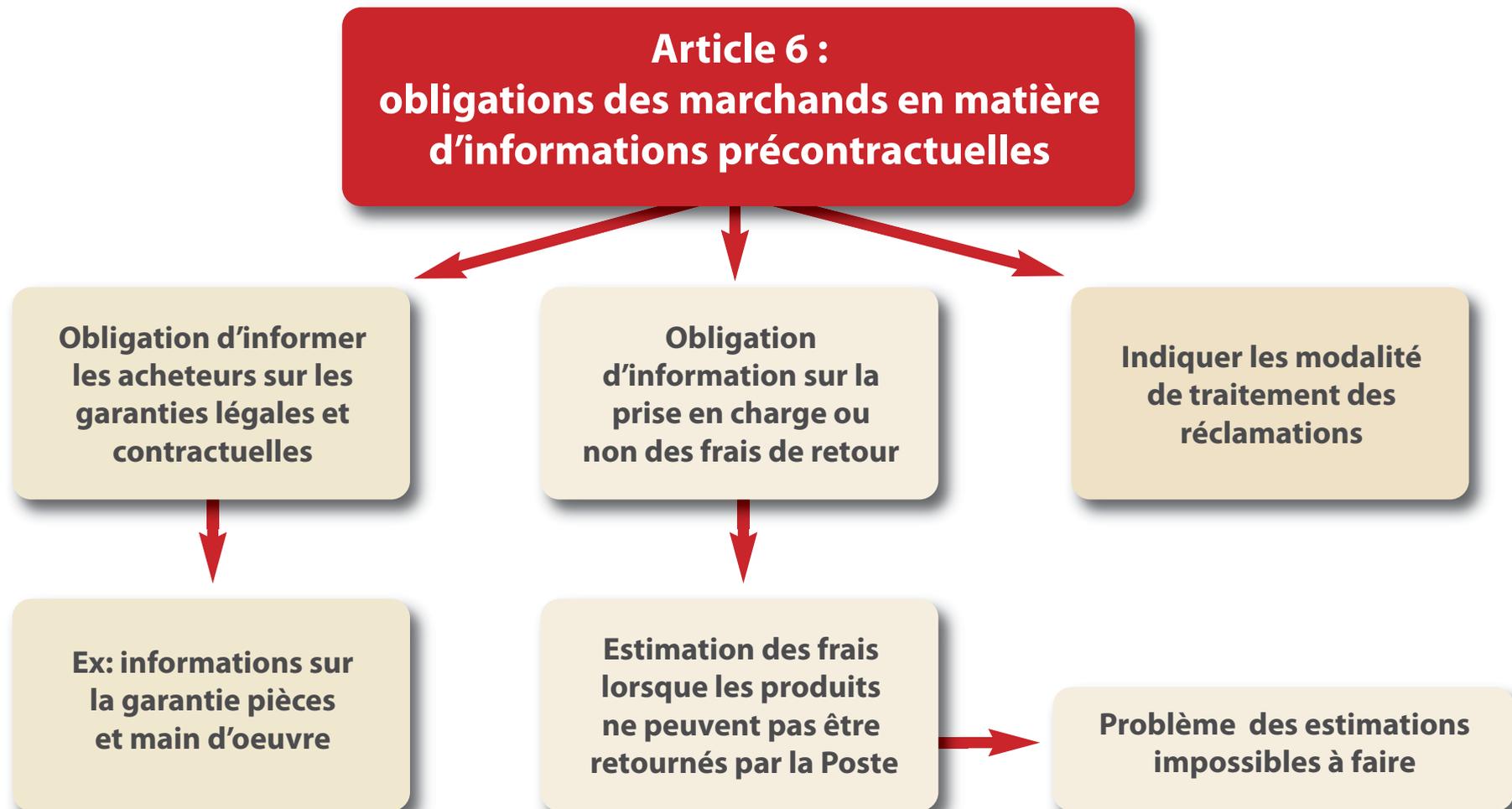
Durée du contrat et les conditions de résiliation s'il s'agit d'un CDI

Application de mesures de protection technique pour le contenu numérique (le cas échéant)

Conditions d'accès à la procédure extrajudiciaire de réclamation et de recours

I • INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

APRÈS LA DIRECTIVE

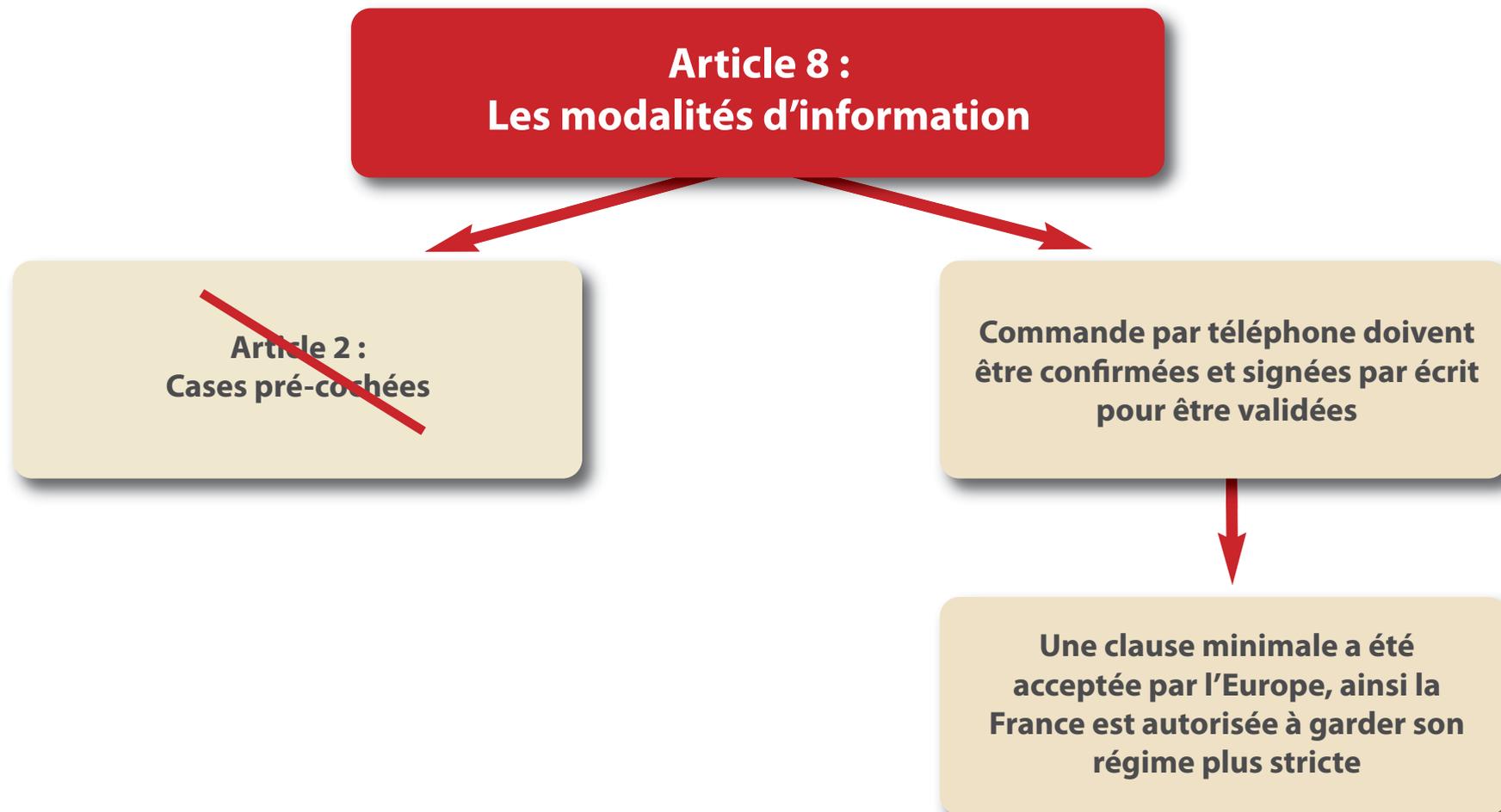


I • INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

AVANT LA DIRECTIVE

**1 seule modalité imposée :
le double clic de validation**

I • INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES



II. DROIT DE RETRACTATION

II • DROIT DE RETRACTATION

AVANT LA DIRECTIVE



Le consommateur

conclut un contrat à distance
(ou un contrat hors établissement)



Délai de **7 jours** pour se rétracter
sans avoir à motiver sa décision



II • DROIT DE RETRACTATION

AVEC LA DIRECTIVE



conclut un contrat à distance
(ou un contrat hors établissement)



Le consommateur

14 jours pour se notifier sa
rétractation au marchand
+
14 jours pour retourner le produit



II • DROIT DE RETRACTATION

AVEC LA DIRECTIVE



**14 jours à compter
de la notification.
Possibilité de différer
jusqu'à réception du produit
ou de la preuve de son envoi**

II • DROIT DE RETRACTATION

AVEC LA DIRECTIVE



Le marchand pourra, en cas de rétractation, rembourser les frais de livraisons sur la base de frais d'envoi standards même si la livraison a été faite en express sur demande du client.



Condition: le marchand doit proposer la livraison standard et le client doit être informé de cette possibilité

EXCEPTIONS AU DROIT DE RÉTRACTATION

AVANT LA DIRECTIVE

CONTRATS RELATIFS À DES BIENS SENSIBLES OU PÉRISSABLES

Denrées alimentaires

De Boissons

**De produits
pharmaceutiques**

**Produits sensibles
du point de vue de
l'hygiène sous
certaines conditions**

CONTRATS RELATIFS À DES BIENS PERSONNALISÉS

**Biens confectionnés
ou services prestés,
selon les spécifications
du consommateur et
nettement
personnalisés**

**Contrat pour lequel le
professionnel s'est
rendu au domicile du
client afin d'effectuer
des travaux
d'entretien ou de
réparation**

CONTRATS RELATIFS À DES BIENS SPÉCIFIQUES

**Biens acquis lors d'une
enchère publique**

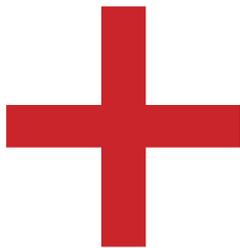
**Contenu numérique
dès le début de
téléchargement**

**Biens ou services dont
le prix suit les
fluctuations du marché**

Transports et Loisirs

**Biens ménagers peu
coûteux et
régulièrement achetés**

APRÈS LA DIRECTIVE



**NOUVELLES
EXCEPTIONS
POUR :**



III. MODALITES D'EXECUTION DU CONTRAT

III • MODALITES D'EXECUTION DU CONTRAT

LIVRAISON ET TRANSFERT DE RISQUES

Obligation pour le marchand de livrer dans les 30 jours sauf accord contraire

Droit français: si le client n'est toujours pas livré 7 jours après la date de livraison le vendeur doit annuler sa vente

Responsabilité pleine et entière du vendeur jusqu'à la réception de la commande

~~N° SAV surtaxé~~

Déjà prévu par la loi française

~~Frais de commission différents pour l'utilisation de certains moyens de paiement~~

IV. FRANCE : UN PROJET DE LOI DONNANT DE NOUVEAUX POUVOIRS A LA DGCCRF

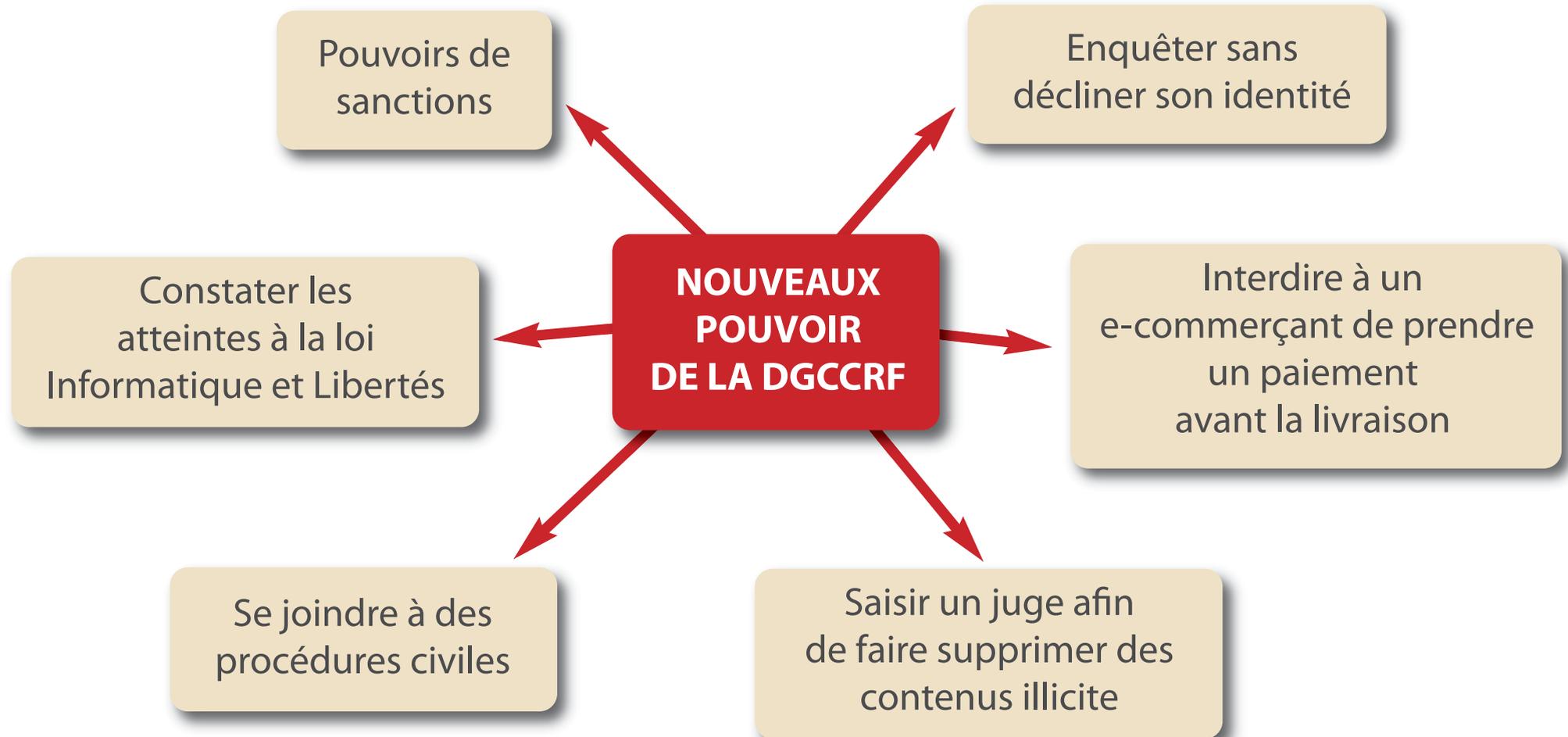
IV • FRANCE : UN PROJET DE LOI DONNANT DE NOUVEAUX POUVOIRS A LA DGCCRF

**COMMISSION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE**

06 JUIN 2011: projet de Loi déposé par
Frédéric Lefebvre (Secrétaire d'Etat au
commerce) examiné et amendé

Septembre: texte passera par l'Assemblée
Nationale avant d'être examiné par le Senat.

IV • FRANCE : UN PROJET DE LOI DONNANT DE NOUVEAUX POUVOIRS A LA DGCCRF



Des questions?....





**87 boulevard de Courcelles
75008 PARIS**

Tel : 01 56 43 68 80

Fax : 01 40 75 01 96

contact@haas-avocats-avocats.com

www.haas-avocats.com

www.jurilexblog.com